

## RELANCER L'ÉCONOMIE ET LE COMMERCE TOULOIS

Pour aider les petits commerces et entreprises toulousains à survivre à la crise économique liée au COVID19, la municipalité a mis en place un plan de soutien qui représente 140 000 euros d'efforts financiers directs, 100 000 euros d'avances de trésorerie, ainsi que des aides en nature.

### Des masques en tissu fournis gratuitement

Dès le début du confinement, la Ville a fait appel à la solidarité locale et a créé un réseau de 51 couturières et couturiers bénévoles, qui ont fabriqué des masques en tissu. Ces masques ont été distribués tout au long du confinement pour les professionnels mobilisés sur le terrain et ne pouvant disposer de masques chirurgicaux : aides à la personne, chauffeurs-livreurs, agents de caisse, agents d'entretien, commerçants... Aujourd'hui, des masques sont toujours fabriqués pour accompagner la reprise d'activité des petites entreprises, artisans et autres commerçants, et le site Michel Dinot du centre socio-culturel accueille un petit atelier de couture participatif. Bravo et merci à tous nos bénévoles : près de 2 000 masques ont été fabriqués à ce jour !

### Suspension de loyer

La Ville est propriétaire de trois locaux commerciaux, pour lesquels le paiement des loyers par les locataires a été suspendu pour toute la durée du confinement. Les propriétaires privés sont invités à faire également un geste de solidarité s'ils le peuvent, en soutien à leurs commerçants locaux.

### Annulation des droits de terrasses pour toute l'année 2020

Cela représente une aide directe de 6 000 euros et concerne une quinzaine de commerces.

### Exonération partielle de la TLPE

La Ville va procéder à un abattement de 70% sur la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour 2020. Environ 90 entreprises sont concernées par cette mesure, qui représente une aide directe de 42 000€ en faveur du tissu économique.

### Gratuité du stationnement le samedi jusqu'à la fin de l'année

Le stationnement sur voirie devient gratuit toute la journée du samedi, ce jusqu'au 31 décembre 2020, afin d'inciter les Toulousains et les extérieurs, à venir faire leurs emplettes en centre-ville. Cette aide est estimée à 18 000€.

### Des bons d'achat à utiliser auprès des commerces et artisans toulousains

La Ville contractualise avec le prestataire **BeeGift**, avec lequel travaillent les Vitrines Toulousaines, pour abonder les bons d'achat achetés par les Toulousains sur cette plateforme. Cette opération coup de poing est ouverte du 18 mai au 31 juillet 2020, dans la limite de 70 000€ consacrés par la Ville à cette action.

L'apport de la Ville consiste à doubler la valeur faciale des chèques achetés, dans la limite de 20€ par chèque. Cette mesure générera concrètement des retombées directes, de 140 000€ à minima, pour les commerces et artisans de proximité. Il s'agit aussi d'une mesure forte de pouvoir d'achat à l'heure où de nombreux citoyens sont durement touchés par la crise.

### BeeGift, comment ça marche ?

1. Je me rends sur le site [www.beegift.fr](http://www.beegift.fr) et je tape « Toul » dans le moteur de recherche
2. Je sélectionne un commerçant ou artisan toulousain inscrit sur la plateforme
3. Je saisis les informations pour acheter mon chèque chez le commerçant / artisan de mon choix, qui recevra directement le montant de mon achat sur son compte
4. Je dispose d'un an pour utiliser ce chèque, en une ou plusieurs fois
5. Je reçois automatiquement par e-mail, un bon d'achat complémentaire de la même valeur que mon achat, dans la limite de 20 euros, offert par la Ville de Toul
6. Je dispose d'un an pour dépenser ce bon d'achat supplémentaire, en une ou plusieurs fois, dans le ou les commerces de mon choix, inscrits sur la plateforme

**18 mai → 31 juillet**

**La Ville de Toul double la valeur de vos bons d'achats sur Beegift.fr\***

\*Chez les commerçants et artisans inscrits, dans la limite de 20€

#CommerceLocal  
#TousSolidaires

Plus d'infos : [www.toul.fr](http://www.toul.fr)

**P Stationnement gratuit le samedi jusqu'au 31 décembre**

### Des avances remboursables

La Ville met en œuvre un système d'avances remboursables au profit des commerces, artisans et entreprises de Toul qui rencontrent de grosses difficultés de trésorerie. Ces avances seront remboursables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, et seront attribuées dans une limite de 3 000€ par bénéficiaire. Une enveloppe de 100 000€ est consacrée à cette mesure.

Contact :  
Diana VELASQUEZ  
Chargée de mission commerce  
[d.velasquez@nancy.cci.fr](mailto:d.velasquez@nancy.cci.fr)  
06 78 19 10 83



## LES MARCHÉS VOUS ACCUEILLENT

Les marchés bi-hebdomadaires sont de nouveau ouverts depuis mercredi 13 mai, aux jours, heures et lieux habituels : les mercredis et vendredis de 8h30 à 13h, rue Jeanne d'Arc et place des Trois Evêchés.

Les mesures sanitaires suivantes ont été prises :

- Espacement des stands de 1 mètre
- Port du masque obligatoire pour les commerçants, recommandé pour la clientèle
- Distances barrières marquées au sol à respecter devant chaque stand

Le marché campagnard du samedi matin reste pour le moment ouvert place du Marché, au pied de Saint-Gengoul. En cas de plus forte affluente, son retour place Pierre Schmidt pourra être acté.

Il est demandé à chaque client de respecter scrupuleusement les gestes barrières, qui sont rappelés par affichage aux entrées.

## LA MÉDIATHÈQUE DE NOUVEAU ACCESSIBLE

La Médiathèque ouvre de nouveau ses services au public, mais de manière limitée pour éviter tout risque de contamination au sein des locaux et auprès des usagers. Il vous est ainsi possible de réserver des documents à emprunter, pour ensuite venir les chercher en guichet.

→ Contact par mail ([mediatheque@mairie-toul.fr](mailto:mediatheque@mairie-toul.fr)) ou téléphone (**03 83 65 83 83**) pour le choix des documents (sur la base du catalogue en ligne ou sur conseil des bibliothécaires) et prise de rendez-vous

→ Possibilité de réserver directement depuis le catalogue en ligne ([mediatheque.toul.fr](http://mediatheque.toul.fr))

→ 3 créneaux pour les prises de rendez-vous :

- Mercredi de 10h à 12h
- Vendredi de 13h à 16h
- Samedi de 10h à 12h

Par ailleurs, si vous êtes inscrit à la médiathèque, vous bénéficiez gratuitement depuis début mai de services en ligne. Vous pouvez ainsi télécharger des livres numériques, des vidéos, vous inscrire sur des plateformes d'autoformation et de soutien scolaire. En partenariat avec la Médiathèque départementale de Meurthe et Moselle. Plus d'informations sur [mediatheque.toul.fr](http://mediatheque.toul.fr)

## SOUTENIR NOS ÉTABLISSEMENTS DE SOINS ET LEUR PERSONNEL, AINSI QUE LES SOIGNANTS LIBÉRAUX

Depuis plusieurs mois ils sont en première ligne. Le personnel de soins, mais aussi tous les agents qui travaillent dans les établissements de santé, sont mobilisés au quotidien pour garantir la continuité de notre système de soin, et pour lutter contre le Covid.

Dès le début de l'épidémie, le centre hospitalier Saint-Charles s'est organisé pour anticiper la gestion des malades du Covid. La Ville lui a apporté une aide logistique pour faciliter le quotidien des soignants, en mettant par exemple à disposition une partie de la Maison des Associations Annette Simon ou en faisant des aménagements nécessaires au sein de l'hôpital.

La gymnase Balson a été mis à disposition des infirmiers libéraux pour en faire un centre logistique de récupération de matériel.

Les enfants de personnels soignants du Toulousain ont été gardés gratuitement, 7 jours sur 7, de 6h à 21h, sur le site Châtelet.

Vous souhaitez apporter vous aussi votre aide au personnel des établissements de soin ? Vous pouvez faire un don, déductible des impôts, sur la plateforme spécialisée et sécurisée **Collecticity**. Chaque aide compte ! Ces dons, destinés aux établissements du territoire Terres de Lorraine, peuvent être fléchés et permettront d'améliorer le quotidien du personnel et des patients.



Collecte de dons ouvrant droit à une réduction d'impôts sur : [www.collecticity.fr](http://www.collecticity.fr)

## TOUL SOLIDAIRE

# Spécial Covid-19

WWW.TOUL.FR

HORS SÉRIE - MAI 2020



### LE MOT DU MAIRE

Chères Toulousaines, Chers Toulousains,

Le 17 mars dernier, nos vies ont été bouleversées par

le confinement, décidé pour limiter la propagation de l'épidémie de Coronavirus Covid-19 qui touche la planète entière.

Appui logistique au centre hospitalier Saint-Charles et aux infirmiers libéraux, garde des enfants de personnels soignants mobilisés par la crise, mise en place d'un service de solidarité aux personnes fragiles isolées, création d'un groupe de couturières et couturiers bénévoles pour fabriquer des masques en tissu, mise en œuvre d'un plan de relance pour le commerce local... Durant le confinement, la Ville de Toul s'est mobilisée pour s'adapter à cette crise sans précédent et activer une solidarité large, qui soutient les personnes les plus impactées par cette crise et ses graves conséquences.

Avec la période de déconfinement progressif qui débute, je vous invite à faire toujours preuve de grande vigilance et à respecter les règles mises en œuvre, destinées à protéger chacune et chacun d'entre nous.

Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui sont mobilisés depuis le début de cette crise pour nous protéger, nous soigner mais aussi continuer à répondre à nos besoins du quotidien.

Vous trouverez dans ce document les principales décisions mises en œuvre à ce jour, ainsi que les modalités détaillées pour récupérer votre masque lavable offert par la Ville.

Avec tout mon soutien,

**Alde Harmand**  
Maire de Toul

### SOMMAIRE

- P. 1..... Le mot du Maire / Accompagner les Toulousaines et Toulousains les plus fragiles
- P. 2..... Relancer l'économie et le commerce toulousain
- P. 3..... Retour à l'école pour les élèves de maternelle et élémentaire / Réouverture des crèches / Un masque pour chaque Toulousain !
- P. 6..... Les marchés vous accueillent / La Médiathèque de nouveau accessible / Soutenir nos établissements de soins et leur personnel, ainsi que les soignants libéraux



## ACCOMPAGNER LES TOULOISAINES ET TOULOISAINS LES PLUS FRAGILES

Si le confinement est un processus difficile à vivre pour chacun d'entre nous, il est encore davantage pour les personnes âgées ou handicapées qui n'ont pas de proches pour les soutenir au quotidien.

C'est pourquoi la Ville a lancé dès le début du confinement, un service Solidarité Seniors. L'objectif ? Maintenir le lien avec les personnes isolées en les appelant régulièrement, pour prendre des nouvelles et vérifier qu'elles vont bien.

Pour les personnes sans aucun proche sur place, un service de livraison de courses a été mis en œuvre en partenariat entre le CCAS et la Croix Rouge. Des dessins, messages et autres poèmes, réalisés par les Toulousains ont été distribués début mai par des bénévoles, à nos bénéficiaires souffrant de la solitude.

Les personnes vivant dans nos trois résidences pour seniors (Crosmarie, Douzain, Piquot) ont également fait l'objet de toutes les mesures adéquates pour les protéger du virus (aucun cas de contamination à ce jour). Des animations spécifiques ont été proposées, telles que la gym sur balcon ou encore des animations musicales par l'orchestre Jean-Claude Daniel, qui a proposé gracieusement ses services, au plus grand bonheur des résidents. Les visites aux familles sont de nouveau possibles depuis début mai, en respectant des règles sanitaires strictes et avec des salles spécialement dédiées.





## RETOUR A L'ÉCOLE POUR LES ÉLÈVES DE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

Les mairies sont compétentes pour la gestion des écoles maternelles et élémentaires. Un travail partenarial a été mené entre la Ville et l'Éducation nationale depuis les annonces du Premier Ministre programmant un retour progressif à l'école pour le 11 mai.

Afin de permettre un retour pour les enfants des parents volontaires, dans les meilleures conditions sanitaires possibles, plusieurs dispositions ont été prises en suivant le protocole national :

- Nettoyage et désinfection en profondeur de toutes les écoles la semaine précédant le 11 mai
- Organisation des locaux pour gérer l'accueil des enfants selon les gestes barrière et les distances sanitaires (marquages au sol pour les sens de circulation, distance entre les élèves dans les classes...)
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique dans chaque salle de classe, ainsi que des lingettes pour les maternelles
- Nettoyage et désinfection des locaux 3 fois par jour (matin,

après-midi et soir) par des agents d'entretien spécialement formés, selon des protocoles sanitaires stricts

- Equipement de masques pour l'ensemble du personnel encadrant : ATSEM, enseignants, agents d'entretien...
- Ventilation régulière des locaux
- Mise à disposition d'un thermomètre infrarouge pour chaque équipe pédagogique

Les enseignants et équipes encadrantes accompagnent les enfants dans le respect des gestes barrière, en particulier le lavage soigneux des mains plusieurs fois par jour.

L'accueil du matin et du soir est assuré de nouveau depuis cette rentrée, et le service est même étendu le matin avec la possibilité pour les parents de déposer les enfants dès 7h au lieu de 7h30. Après une première semaine « test » avec des repas tirés du sac, la Ville propose à nouveau à compter du 18 mai la restauration scolaire. Par ailleurs, des activités (sportives, culturelles...) sont proposées gratuitement par la Ville sur temps scolaire pour compléter l'accueil des enfants quand les effectifs dépassent les 15 élèves pouvant être accueillis dans chaque classe.

## RÉOUVERTURE DES CRÈCHES

Les deux établissements d'accueil des jeunes enfants de Toul, Roger Rolin et La Louvière, ont ouvert de nouveau leurs portes lundi 11 mai.

Les places sont néanmoins limitées pour le moment, afin de se conformer aux règles sanitaires (55 places ouvertes contre 110 habituellement).

L'accueil occasionnel (halte-garderie) est possible pour vos enfants, en fonction des places disponibles.

Renseignements :

Crèche La Louvière : **03 83 43 88 40**

Crèche Roger Rolin : **03 83 43 20 16**

Accueil CCAS : **03 83 63 76 27**

## → De quel type de masques s'agit-il ?

Il s'agit de masques adultes et enfants, de catégorie 1 (Afnor spec S76-001), avec une qualité de filtration comprise entre 90 et 95% des particules de la taille du virus (entre 1 et 3 microns), lavables en machine à 60° et réutilisables. Les tissus sont passés à l'essai auprès de la Direction Générale de l'Armement (DGA) et garantis pour 10 lavages.

Ils sont fabriqués localement par l'entreprise nancéienne Davy Dao, qui a ouvert spécialement un site de fabrication sur les anciennes brasseries de Maxéville et emploie 75 personnes en insertion pour répondre à cette commande. Les tissus sont vosgiens.

Au total, près de 600 000 masques ont été commandés par 537 communes de Meurthe-et-Moselle : une démarche collective importante qui permet aussi de soutenir l'économie et l'emploi localement.

## → Qui a le droit de recevoir un masque ?

Chaque habitant de Toul, adulte ou enfant de plus de 3 ans. Il est prévu de fournir 1 masque par habitant. Les personnes âgées de 65 ans et plus reçoivent leur masque à leur domicile.

## → Ces masques sont-ils payants ?

Non, ces masques sont gratuits, offerts par la Ville de Toul aux habitants de Toul.

## → Comment réserver mon masque ?

Il n'est pas nécessaire de réserver votre masque.

## → Quelles sont les dates de distribution des masques ?

• Jeudi 4 juin

• Vendredi 5 juin

• Samedi 6 juin

En continu de 8h à 20h

## → Quels sont les lieux de distribution des masques ?

5 lieux de distribution sont répartis sur les différents quartiers, pour garantir la sécurité sanitaire de cette distribution et vous permettre de récupérer votre masque au plus proche de chez vous.

Voir liste et plan ci-contre.

## → Que faire si je ne peux pas récupérer mon masque aux lieux et dates indiquées ?

Vous pouvez faire appel à un proche (membre de votre famille, voisin, ami) qui récupérera votre masque à votre place. Vous devez alors lui confier une attestation signée pour indiquer que vous lui laissez le soin de récupérer votre masque, et lui fournir vos justificatifs (voir « Comment récupérer mon masque ? »).

En cas d'impossibilité de faire récupérer votre masque par un proche, vous pouvez contacter la Ville au **03 83 63 70 00**.

## → Comment récupérer mon masque ? Comment récupérer les masques de mes proches ?

1. Avant d'aller chercher mon masque, je prépare les documents qu'il faudra présenter pour justifier que je suis habitant de Toul et, si besoin, pour justifier que je récupère les masques pour d'autres personnes :

- Ma pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire ou passeport)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, de gaz ou d'eau, quittance de loyer, avis d'imposition)

Si je récupère les masques pour ma famille, je dois également présenter :

- Mon livret de famille ou une attestation sur l'honneur qui présente la composition de mon foyer (c'est-à-dire le nom et le prénom de toutes les personnes de ma famille qui vivent avec moi : conjoint(e), enfants, parents...)

Si je récupère les masques pour quelqu'un qui ne peut pas se déplacer (voisin, ami) :

- Une attestation sur l'honneur signée par cette personne qui vous confie le soin d'aller chercher son masque à sa place
- Les pièces justificatives qui le concernent

2. Je me rends dans le lieu de distribution qui correspond à l'adresse où j'habite, aux dates et horaires d'ouverture. Consultez la carte pour vous aider à trouver votre lieu de distribution. Si vous le pouvez, privilégiez les heures creuses dans la journée (09h30-11h30 ou 15h-16h30).

3. Sur le lieu de distribution, je me désinfecte les mains avec de la solution hydro-alcoolique, je choisis une file « ENTRÉE » et je respecte scrupuleusement les distances de sécurité marquées au sol.

4. Je présente au guichet mes pièces justificatives.

5. L'agent vérifie la base de données et enregistre les informations

qui me concernent. Les informations recueillies sont strictement réservées à la gestion de la distribution des masques par la Ville de Toul et ne seront pas utilisées par la suite.

6. L'agent me donne le nombre de masques dont j'ai besoin, ainsi qu'un mode d'emploi pour les utiliser et les entretenir correctement.

7. Je quitte le lieu de distribution par une file « SORTIE » et je me lave les mains avec de la solution hydro-alcoolique.

## → Que faire si je suis malade au moment de la distribution des masques ?

Ne vous rendez pas au lieu de distribution.

Appelez au **03 83 63 70 00**, une solution vous sera proposée.

## → Puis-je présenter des justificatifs sur mon smartphone ?

Vous pouvez présenter un justificatif de domicile (facture de gaz, électricité...) sur votre smartphone. Il n'est pas obligatoire de l'imprimer.

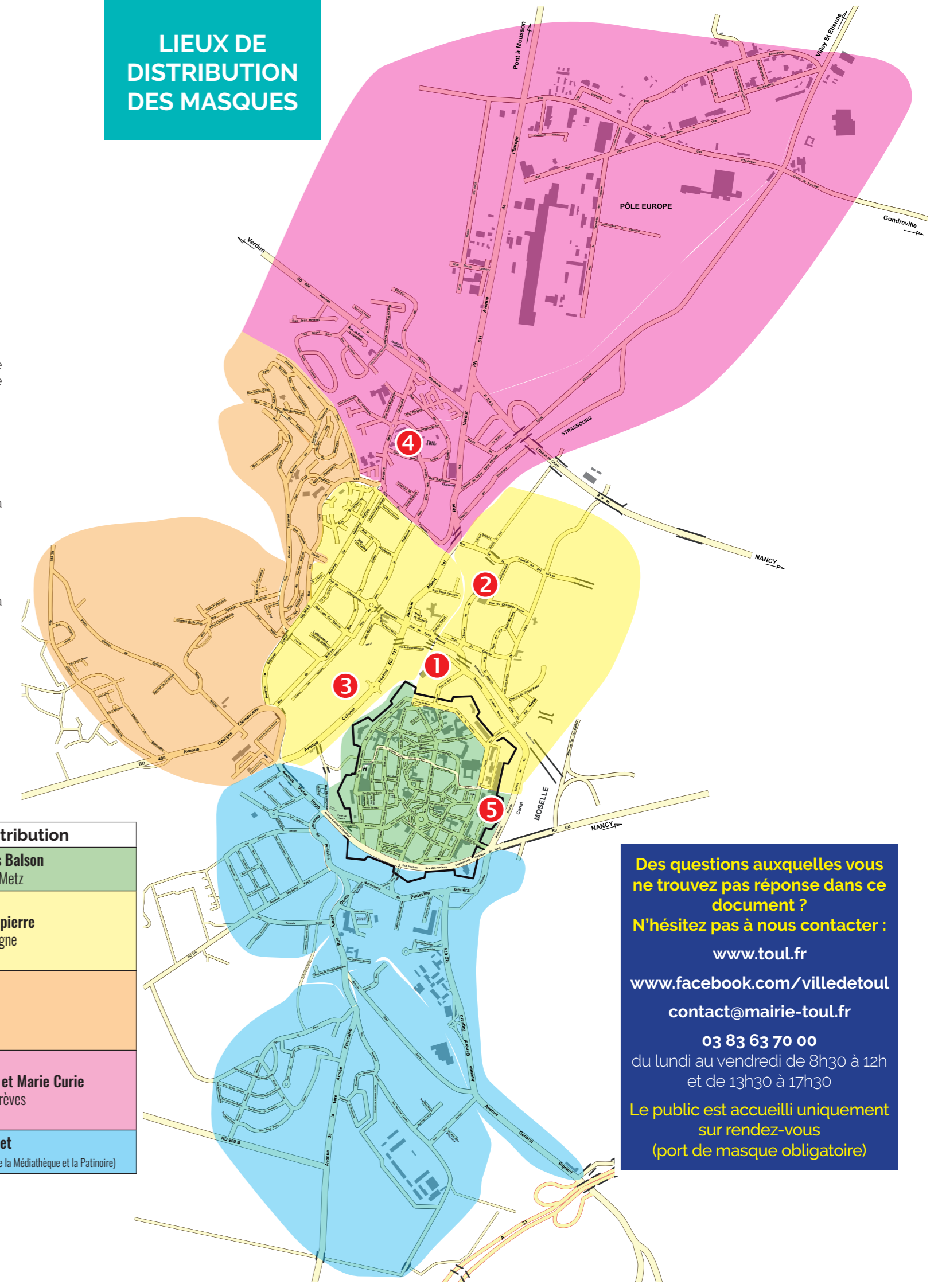
## → J'ai plus de 65 ans et j'ai reçu un masque à mon domicile. Dois-je aller à cette distribution ?

Non, si vous avez déjà reçu votre masque, vous n'avez pas à vous rendre à cette distribution.

## → J'ai plus de 65 ans et je n'ai pas reçu de masque chez moi, que faire ?

Contactez la Ville de Toul au **03 83 63 70 00** pour organiser la distribution de votre masque à votre domicile.

## LIEUX DE DISTRIBUTION DES MASQUES



| Périmètres   | Lieux de distribution   |
|--|---|
| <b>Tout le centre intramuros</b>   | <b>1</b> Halle des Sports Balson<br>Avancée Porte de Metz                       |
| <b>Saint Mansuy :</b><br>Secteurs Champagne / Champ de Foire / Briand / Péchot / Briffoux / Patton / Albert 1 <sup>er</sup>            | <b>2</b> Gymnase Maitrepierre<br>Rue de la Champagne                            |
| <b>Saint-Michel :</b><br>Secteurs Mouilleron / Bruley / Duchêne Bastien / Louise Michel / Tisserant / Traits la Ville                  | <b>3</b> Salle de l'Arsenal<br>Avenue Péchot                                    |
| <b>Croix de Metz :</b><br>Secteurs Régina / Pôle industriel / Pont Bernon / Olympe de Gouges / Leuques / Verdun / Villey Saint-Étienne | <b>4</b> Gymnase Pierre et Marie Curie<br>Rue du Clos des Grèves                |
| <b>Saint-Evre / Valcourt / Gama / Victor Hugo</b>  | <b>5</b> Gymnase Châtelet<br>Rue de Hamm (entre la Médiathèque et la Patinoire) |

Des questions auxquelles vous ne trouvez pas réponse dans ce document ?

N'hésitez pas à nous contacter :

[www.toul.fr](http://www.toul.fr)

[www.facebook.com/villedetoul](https://www.facebook.com/villedetoul)

[contact@mairie-toul.fr](mailto:contact@mairie-toul.fr)

**03 83 63 70 00**

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Le public est accueilli uniquement sur rendez-vous (port de masque obligatoire)